

ASSEMBLÉE NATIONALE8 mars 2006

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE - (n° 2883)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Morel-A-l'Huissier, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« campagne. Elle »,

les mots :

« campagne et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.